

ARRÊTÉ n°G2024_117

Arrêté portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre du dispositif transitoire de promotion interne, appelé plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, pour l'année 2024**Le Président,**

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L523-5,

Vu la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale et notamment l'article 9,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'avis du Comité Technique du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord du 10 décembre 2020,

Vu l'arrêté en date du 22/12/2020 portant adoption des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord,

Vu le décret 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie

Vu les propositions recensées dans les collectivités territoriales affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Considérant que ce dispositif dérogatoire constitue un plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, sans application de quota et effectif jusqu'au 31 décembre 2027,

ARRÊTÉ

Article 1er : La liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur au titre du dispositif transitoire de promotion interne, appelé plan de requalification des secrétaires généraux de mairie, est arrêtée, pour l'année 2024, comme suit :

	Collectivité	Genre	Identité
Mairie de	AIX EN PEVELE	Madame	BOULY Lucie
Mairie de	AWOINGT	Madame	HUREZ Ghislaine

Mairie de	BAVINCHOVE	Madame	DANJOU Allison
Mairie de	BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Madame	FORET Véronique
Mairie de	BERMERAIN	Madame	GUIDEZ Corinne
Mairie de	BOESEGHEM	Madame	TALLANDIE Michele
Mairie de	BORRE	Madame	DUCROQUET Isabelle
Mairie de	BROXEELE	Madame	STRASEELE Stéphanie
Mairie de	CAGNONCLES	Madame	POIRCUITTE Ingrid
Mairie de	CAPPELLE BROUCK	Madame	KERFYSER Maryse
Mairie de	CARNIN	Madame	DUTHILLEUL Myriam
Mairie de	CHÂTEAU L'ABBAYE	Madame	ALLENDER Dominique
Mairie de	CHEMY	Madame	BALLEZ Perrine
Mairie de	COLLERET	Madame	CHOINET Isabelle
Mairie de	DOURLERS	Madame	LAMANT Angélique
Mairie de	FLETRE	Madame	PACCO Céline
Mairie de	FLOYON	Madame	VERIE Alexandra
Mairie de	FRESSAIN	Madame	MARCHIENNE Chantal
Mairie de	GODEWAERSVELDE	Monsieur	HENNEON François-Xavier
Mairie de	HAUT LIEU	Madame	JANOT Claudine
Mairie de	HONNECHY	Madame	LEFEBVRE Angéla
Mairie de	JENLAIN	Madame	LIPKA Nathalie
Mairie de	LA FLAMENGRIE	Madame	SAUSSEZ Agnès
Mairie de	LE MAISNIL	Monsieur	DELAVAL Pierre-Antoine
Mairie de	LIGNY EN CAMBRAISIS	Madame	CARPENTIER Fabienne
Mairie de	LOCQUIGNOL	Madame	CAILLE Séraphine
Mairie de	MAIRIEUX	Madame	FEAT Valérie
Mairie de	MARBAIX	Madame	ROSIER Corinne
Mairie de	MARCQ EN OSTREVENT	Madame	DO SUL FERREIRA Fanny
Mairie de	MARESCHES	Madame	LAURENT Françoise
Mairie de	NEUVILLE EN AVESNOIS	Madame	LABARRE Laetitia
Mairie de	NEUVILLY	Monsieur	LESNE Jérôme
Mairie de	NOORDPEENE	Monsieur	MORVAN Romain
Mairie de	OBRECHIES	Madame	DUBREUIL Mélanie
Mairie de	OUDEZEELE	Madame	D'HEEGER Séverine
Mairie de	OXELAERE	Madame	DEVULDER Anne-lise

Mairie de	PERONNE EN MELANTOIS	Madame	BALY Sandrine
Mairie de	PETIT FAYT	Madame	RUELLE Nathalie
Mairie de	PREUX AU BOIS	Madame	DEUDON Nadège
Mairie de	RAMILLIES	Madame	VAILLANT Valérie
Mairie de	RAUCOURT AU BOIS	Madame	GUYOT Marcelline
Mairie de	RIEUX EN CAMBRESIS	Madame	DAMBRINE Sylvie
Mairie de	SAINT MARTIN SUR ECAILLON	Monsieur	LEROY Pierre
Mairie de	SAINT PIERRE BROUCK	Madame	SALMON Sandrine
Mairie de	SERANVILLERS FORENVILLE	Madame	HEGO Dominique
Mairie de	STAPLE	Madame	DESCHILDT Emmanuelle
Mairie de	THUN SAINT MARTIN	Madame	KABARYCHA Delphine
Mairie de	TILLOY LES MARCHIENNES	Madame	MERIAH Delphine
Mairie de	TOURMIGNIES	Madame	VERLOOP Lesly
Mairie de	VIEUX-MESNIL	Madame	DUPONT Laetitia
Mairie de	WANNEHAIN	Madame	DUPONT Stéphanie

Article 2: La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du Département du Nord et Messieurs les Sous-préfets.

Fait à Lille
Le Président,

Maire de MOUVAUX

LE PRESIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr